



Redressement judiciaire pour un artisan les risques

Par **Baranmaconnerie**, le **30/11/2012** à **10:05**

Bonjour,

Mon mari qui est artisan maçon et va déposer un dossier pour un redressement judiciaire suite à un impayé de la part d'une grande entreprise pour qui il a travaillé en tant que sous-traitant.

Si le juge décide finalement d'une liquidation judiciaire, est-ce que l'on peut nous saisir nos biens mobiliers (meubles, électroménagers) ? Nous n'avons aucun biens immobiliers, et sommes mariés mais sans contrat de mariage.

Si oui, que faire pour protéger nos biens personnels ?

Merci pour vos réponses !

Cordialement.

Mme AYDIN